

Décision n° 02_2025

Portant mouvement de crédits

MOUVEMENTS DE CREDITS DE CHAPITRE A CHAPITRE N°1

EXERCICE 2025

Vu la délibération en date du 4 avril 2024 autorisant Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section dans la limite de 7,5 % des dépenses de la section.

Vu la décision de virements de crédits de chapitre à chapitre au Budget primitif de 2025 dans la limite de 7.5%, hormis les dépenses de personnel

Compte tenu de la hausse des dégrèvements de la taxe d'habitation sur les logements vacants.

M le Maire décide d'effectuer les virements de crédits suivants :

Imputations	Désignation	Budget précédent	Modifications	Nouveau budget
FONCTIONNEMENT				
7391172-020	Dégrèv.tax habit/logements vacants	1 500 €	+ 12 500 €	14 000 €
6162-321	Assur.obligatoire dom- construction	15 000 €	- 5000 €	10 000 €

Envoyé en préfecture le 03/04/2025

Reçu en préfecture le 03/04/2025

Publié le

ID : 059-215903311-20250403-DEC02_2025-DE



6184-11	Versements à des organismes de formation	1 000 €	- 500 €	500 €
60631-020	Fournitures d'entretien	27 000 €	- 5 000 €	22 000 €
615228-551	Entretien, réparations autres bâtiments	9 500 €	- 2 000 €	7 500 €

Fait le 3 avril 2025 à Landrecies

François Erlem,

Maire de Landrecies